

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 655

6 avril 2011

SOMMAIRE

Advanced Investment S.A.	31431	Inluxa Group	31436
Arelsa Holding S.A.	31432	INODIS, société à responsabilité limitée	
Arelsa SPF S.A.	31432	31401
Basinco Holdings S.A., SPF	31396	INODIS SPF S.à r.l.	31401
BEX S.A.	31415	Inter Indu (Luxembourg)	31408
bidZerO S. à r.l.	31406	Keir Field S.à r.l.	31438
BRE/Nicolaus S.à r.l.	31418	Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l.	31394
Caliorne S.A.	31421	Lafin S.A.	31435
Carmel Capital II Sàrl	31440	Lafin S.A.	31435
Casket Holding S.A.	31403	Lampas Royal Participations S.A.	31439
CFSH Luxembourg S.à r.l.	31425	La Tarasque Luxembourg S.à r.l.	31432
Coelho & Monteiro S.à r.l.	31417	Luxanimation Participation S.A.	31424
Cosmic Holding S.A.	31398	Marowinia Holding S.A.	31429
Crystal Luxco	31440	Med Control S.A.	31439
ECP TTL & Cie S.C.A.	31408	Midelbe S.A.	31436
Equinoxe S.A.	31404	Mirvador Investors S.A.	31426
Equinoxe S.A., SPF	31404	MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	31412
E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A.	31427	Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l.	31407
Even Investments 2 S.à r.l.	31428	Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à r.l.	31411
Evong S.A.	31430	Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à r.l.	31420
Fincimec Group S.A.	31424	Neuilly (Lux) II S.à r.l.	31423
Fraco S.A.	31412	Pa.Fi. France	31420
Fraco S.A., SPF	31412	Pocatello S.à r.l.	31397
F.T. Holding S.A.	31422	Product Consult S.A.	31421
Goal.com (Holdco) S.A.	31403	Satumia S.A.	31440
Headstart Management Services S.à r.l.		SDV (Luxembourg) S.A.	31431
.....	31413	Sofia II S.à r.l.	31429
Headstart S.à r.l.	31429	Sofia I S.à r.l.	31424
Hurca Investment Holding S.A.	31399	Spring 96 S.A.	31416
Hurca Investment Holding SPF S.A.	31399	Taomina S.A. SPF	31410
IBC Ugod Luxembourg S.A.	31414	Vulpin S.A.	31414
IDE Investment Trust S.A.	31427		

Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.502.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.072.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KIG, L.P., an exempt limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermuda and registered with the Companies Register of Bermuda under number 27016,

here represented by Gaelle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on November 30, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Koch Fiber Finance Holding S.à r.l." (the Company), having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100072, established by a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated March 31, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 559 of May 29, 2004, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1264 of June 17, 2010.

II. The Company's share capital is fixed at eighteen million five hundred two thousand Euro (EUR 18.502.000,00) represented by seven hundred forty thousand and eighty (740.080) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VI. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

VII. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VIII. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of its mandate as of today.

IX. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KIG, L.P., un exempt limited partnership organisé selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistrée auprès du Registre de Commerce des Bermudes sous le numéro 27016,

ici représenté par Gaelle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination «Koch Fiber Finance Holding S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100072, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 29 mai 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 du 17 juin 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé dix-huit millions cinq cent deux mille Euro (EUR 18.502.000,00) représenté par sept cent quarante mille quatre-vingt (740.080) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. Le comparant est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

VI. Le comparant, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société.

VII. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VIII. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour son mandat jusqu'à ce jour.

IX. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connue du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008416/108.

(110009268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Basinco Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.684.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BASINCO HOLDINGS S.A., SPF, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18.684 (NIN 1981 4000 543),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 septembre 1984, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 14 décembre 1981, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 686 du 3 mai 2002.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 septembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1307 du 10 septembre 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2010, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social s'élève au montant d'un million sept cent mille Euros (€ 1.700.000.-), représenté par sept millions trois cent cinquante mille (7.350.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDT, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 169.559 (cent soixante neuf mille cinq cent cinquante neuf euros), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 1.700.000 (un million sept cent mille euros) à EUR 1.530.441 (un million cinq cent trente mille quatre cent quarante et un euros), par annulation de 733.070 actions propres détenues par la société.

2.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.499.441 (un million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent quarante et un euros), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 1.530.441 (un million cinq cent trente mille quatre cent quarante et un euros) à EUR 31.000 (trente et un mille euros) par le remboursement de EUR 1.499.441 (un million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent quarante et un euros) aux actionnaires au prorata des actions qu'ils possèdent.

3.- Modalités de remboursement aux actionnaires.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5.- Mise en liquidation de la société.

6.- Nomination d'un liquidateur.

7.- Décharge à accorder au Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes.

8.- Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales des avis de convocation ont été publiés dans le quotidien "Lëtzebuerger Journal", à savoir les 7 et 17 décembre 2010 ainsi qu'au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2676 du 7 décembre 2010 et numéro 2776 du 17 décembre 2010.

Il résulte de la liste de présence que sur les sept millions trois cent cinquante mille (7.350.000) actions émises, cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille huit cent neuf (5.286.809) actions seront présentes ou représentées.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence du montant de CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (€ 169.559.-) en vue de le ramener de son montant actuel d'UN MILLION

SEPT CENT MILLE EUROS (€ 1.700.000.-) au montant d'UN MILLION CINQ CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN EUROS (€ 1.530.441.-) par annulation de sept cent trente-trois mille soixante-dix (733.070) actions propres, rachetées par la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant d'UN MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN EUROS (€ 1.499.441.-) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION CINQ CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN EUROS (€ 1.530.441.-) au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) par le remboursement aux actionnaires, au prorata de leur participation dans le capital social, d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales, à première demande de chaque actionnaire sur présentation à la société de leurs actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par six millions six cent seize mille neuf cent trente (6.616.930) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société BASINCO HOLDINGS S.A., SPF avec effet à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Paolo CASACCIA, administrateur de société, né à Turin (Italie), le 2 avril 1966, demeurant à MC-98000 Monaco, 74, Boulevard d'Italie.

Sixième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Septième résolution

L'assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J.-P. FRANK, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2011. Relation: ECH/2011/9. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007485/97.

(110008704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Pocatello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011026723/9.

(110032714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Cosmic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.134.

L'an deux mil dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "COSMIC HOLDING S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 13 juin 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte tenu sous seing privé (conversion en euros), en date du 8 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 807 du 4 novembre 2000. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.134.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey,

Qui désigne comme secrétaire Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
- 2) Modification subséquente des articles 1^{er}, 2 et 11 des statuts de la société.
- 4) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer aux articles 1^{er}, 2 et 11 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COSMIC HOLDING S.A."

" **Art. 2**. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

" **Art. 11**. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, A. Qureshi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2011. Relation: LAC/2011/946. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007540/65.

(110008837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Hurca Investment Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Hurca Investment Holding S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 61.149.

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "HURCA INVESTMENT HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 61.149, avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1997, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 page 1339 du 14 janvier 1998. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anneke van Tuijn, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de cent us dollars (USD 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille us dollars (50.000,- USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente des articles 1^{er}, 4 et 17 des statuts de la société;

2. - Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) suivant la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 1^{er}, 4 et 17 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. La société aura la dénomination suivante "Hurca Investment Holding SPF S.A.". "

" **Art. 4**. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF») ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Follows the English version:

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of December.

Before US, Maître Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme holding, Hurca Investment Holding S.A., established and with its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number R.C.S. B 61149, incorporated in accordance with a deed received by Maître Paul Bettingen, notary in Luxembourg on September 23th, 1997, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 28 of January 14th, 1998. The articles of association of the Company have not been amended since.

The meeting was opened under the chairmanship of Anneke van Tuijn, private employee, whose professional address is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Gianpiero Saggi, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Raymond Thill, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

Change from a holding 1929 company to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) and subsequent amendment of article 1 first paragraph, article 4 and article 17 of the company's memorandum and articles of association;

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the company's current status as a société anonyme holding to that of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

The general meeting decides to change the name of the company from "Hurca Investment Holding S.A." into "Hurca Investment Holding SPF S.A.", so that article 1 first paragraph of the articles of association will read as follows:

Art. 1. First paragraph. "There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) under the name of "Hurca Investment Holding SPF S.A."."

Articles 4 and article 17 of the articles of association are amended and will henceforth have the following wording:

Art. 4. “In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.”

Art. 17. “Matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial, both as amended”.

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. van Tuijn, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1541. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007676/119.

(110008639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**INODIS SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. INODIS, société à responsabilité limitée).**

Capital social: EUR 74.368,06.

Siège social: L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat.

R.C.S. Luxembourg B 26.886.

L’an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Josée GEIBEN-ROLLMANN, retraitée, demeurant à L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat, ici représentée par Monsieur Claude GEIBEN, ci-après désigné, en vertu d’une procuration lui délivrée sous seing privé à Schrassig le 21 septembre 2010;

2) Monsieur Georges GEIBEN, employé privé, demeurant à L-1912 Luxembourg, 102, rue de Gruenewald, ici représenté par Monsieur Claude GEIBEN, ci-après désigné, en vertu d’une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 21 septembre 2010;

3) Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l’enregistrement.

Les parties comparantes sont les seuls associés (les Associés) de INODIS, société à responsabilité limitée (la Société), établie et ayant son siège social à L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 26.886. La Société a été constituée par un acte dressé par Maître Léon dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 26, du 29 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et une dernière fois par un acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence de Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752, du 17 juillet 2003.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I. Trois mille (3.000) parts sociales de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit quatre-vingt-treize cents (24,7893 EUR) chacune constituant l’intégralité du capital social de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents

(74.368,06 EUR), sont dûment représentées et les Associés déclarent avoir connaissance des résolutions à prendre ce jour.

II. les Associés désirent prendre des résolutions sur les points suivants:

Ordre du jour:

1) Transformation de la Société d'une société de participations financières (holding company) en société de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF»); modification correspondante de la dénomination sociale et modification de l'objet social;

2) Modifications correspondantes des dispositions des articles 1^{er}, 2 et 3 des statuts sociaux;

3) Divers.

Les Associés ont par la suite, après avoir délibéré sur tous les points de l'ordre du jour, adopté à l'unanimité de tous les Associés, par votes séparés, et sans abstention, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de procéder à une transformation de la Société d'une société de participations financières (holding company) en société de gestion de patrimoine familial («SPF») en conformité et par application des dispositions de la loi du 11 mai 2007, et des lois modificatives.

Les Associés décident que cette transformation prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 à 00.00 heures.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier les dispositions de l'article 1^{er} des statuts sociaux, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant qualifiées et toutes personnes physiques et morales qui pourront devenir associées dans la suite en conformité avec les dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société pour le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 11 mai 2007, et elle décide que l'article 2 des statuts sociaux aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, en même temps que la mise en valeur et l'administration de toutes propriétés et de tous éléments de patrimoine qui constituent des actifs financiers au sens des dispositions légales, ainsi que de tous effets et valeurs desquels il peut être disposé, et qui peuvent être transférés par voie de tenue de compte.

La Société a par ailleurs pour objet d'acquérir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, qu'elles soient de nature civile, commerciale, industrielle ou financière, que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger, par voie de participation à leur capital, par titres ou par droits de vote, par apport de valeurs, souscription, option, achat, échange, prise ferme, ou de n'importe quelle autre manière, étant entendu que toutes les activités devront toujours se situer endéans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, comme modifiée par la suite.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les dispositions de l'article 3 des statuts sociaux, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société prend la dénomination de «INODIS SPF S.à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/666. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007698/84.

(110008840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Goal.com (Holdco) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.301.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 11 février 2011, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- *Administrateurs:*

* Monsieur Simon Denyer, demeurant The Barn, Purley Lane, Purley-on-Thames, Reading Berkshire, RG8 8AT, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de la société, ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015;

* Monsieur David Surtees, demeurant 66 Canford Road, London, SW11 6PD, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de la société, ce jusqu'à l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015;

* Monsieur Gian Luigi Longinotti-Buitoni a démissionné de son poste d'administrateur de la société,

* Monsieur Charles S. Craig a démissionné de son poste d'administrateur de la société,

* Monsieur Ron Elwell a démissionné de son poste d'administrateur de la société,

* Monsieur Felda Hardymon a démissionné de son poste d'administrateur de la société,

Pour extrait sincère et conforme

GOAL.COM (HOLDCO) S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2011027459/24.

(110033290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Casket Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 54.422.

—
L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding CASKET HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 54.422, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 313 du 27 juin 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés par un Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 21 mars 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation du statut de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3. Divers.

Monsieur le président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable, avec effet à ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Van Hoek, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1233. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007520/58.

(110008836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Equinoxe S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Equinoxe S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.779.

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EQUINOXE S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 29.779,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 118 du 29 avril 1989

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 426 du 31 août 1996.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE MILLE (30.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de trente millions de francs (30.000.000,-), représenté par TRENTE MILLE (30.000) ACTIONS mille francs (1.000.-) chacune,

que ce capital a été converti en sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt euros et cinquante-sept cents (€ 743.680,57), représenté par TRENTE MILLE (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 13 octobre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 583 du 28 juillet 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour;

2) Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de EQUINOXE S.A., SPF."

3) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

4) Modification du deuxième alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et ses lois modificatives."

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en EQUINOXE S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "EQUINOXE S.A., SPF".

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008314/93.

(110009267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

bidZerO S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 10, rue des Fondateurs.

R.C.S. Luxembourg B 158.119.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur António Maria DA SILVA EIRES, ingénieur en software, né à S. Julião/Figueira Da Foz (Portugal) le 15 mai 1970,

demeurant à L-3583 Dudelange, 10, rue des Fondateurs

2.- Monsieur Michael SANCHES EIRES, analiste en comptabilité, né à Esch/Alzette, le 25 avril 1991,

demeurant à L-3583 Dudelange, 10, rue des Fondateurs

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
bidZerO S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet les opérations de courtage aux enchères réalisées par voie électronique suivant les dispositions de la loi du 14 août 2000 sur le commerce électronique.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1. - Monsieur António Maria DA SILVA EIRES, prénommé Cinquante-et-une parts sociales	51
2. - Monsieur Michael SANCHES EIRES, prénommé Quarante-neuf parts sociales	49
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur António Maria DA SILVA EIRES, prénommé.
- II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Michael SANCHES EIRES, prénommé.
- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à Dudelange, 10, rue des Fondateurs

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Da Silva Eires, Sanches Eires, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2010. Relation: EAC/2010/14940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008160/75.

(110009236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.223.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue au siège social de la société le 11 février 2011 que:

- L'Assemblée accepte la démission de M. Judaël MOUNGUENGY, né le 24 mai 1982, à Lambarene (Gabon), en qualité de gérant de la société, avec effet au 22 décembre 2010.

- L'Assemblée décide de nommer Me. Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg en qualité de gérant, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011025348/21.

(110030131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Inter Indu (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.600.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011026642/12.

(110032490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

ECP TTL & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.545.

In the year two thousand and ten, on the second day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the company "ECP TTL & CIE S.C.A." a partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Trade and Company Register in Luxembourg, under section B number 79 545, having its registered office at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated formerly under the name "ECP TELES & CIE S.C.A." pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 7 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 27 July 2000, under number 537 (the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 29 June 2001, published in the Mémorial on 5 January 2002, under number 27.

The Meeting is declared open and is presided by Mr Vincent GOY, company director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Nicolas VAN DER LINDEN, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Grégory GOSSELIN, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. Decision that the Company should be established for an unlimited period of time and consequently to amend the article 2 of the Company's Articles of Incorporation;

2. Miscellaneous.

II.- The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance-list that out of the six thousand five hundred (6'500) shares representing the entire issued share capital of the Company currently fixed at SIX HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (650'000.- EUR), all shares are present or represented at the Meeting. The Meeting is so validly constituted and may

properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present Meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions.

First resolution

The Meeting RESOLVED, that, as of the day of the present extraordinary general meeting, the Company should be established for an unlimited period of time.

Second resolution

As a direct consequence to the above taken resolution, the Meeting RESOLVED to amend Article TWO (2) as follows:

Art. 2. Duration. "The Company is established for an unlimited period of time.

The Company shall in any event be dissolved on dissolution or bankruptcy of any shareholders or upon any transfer of shares in violation of the terms of these articles."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then closed the Meeting and these minutes were signed by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergencies between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «ECP TTL & CIE S.C.A.», une société en commandite par actions, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79 545, ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «ECP TELES & CIE S.C.A.», suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 27 juillet 2000, sous le numéro 537 (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 29 juin 2001, lequel acte fut publié au Mémorial, le 05 janvier 2002, sous le numéro 27.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas VAN DER LINDEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Grégory GOSELIN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision que la Société soit désormais établie pour une durée illimitée et décision de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société.

2. Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les six mille cinq cents (6.500) actions représentant l'entière du capital social émis d'un montant de SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (650.000.- EUR), toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente Assemblée générale.

Après délibération et avec le consentement du Gérant, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE que la Société soit, à partir du jour de la présente assemblée générale, établie pour une durée illimitée.

Deuxième résolution

En conséquence directe de la résolution prise ci-avant, l'Assemblée a DECIDE de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société, comme suit:

Art. 2. Durée. «La Société est établie pour une durée illimitée.

En tout état de cause, la dissolution ou la faillite d'un des actionnaires ou le transfert d'actions autre qu'aux termes des présents statuts, provoquera la dissolution de la Société.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. GOY, N. VAN DER LINDEN, G. GOSSELIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15399. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011007571/111.

(110008705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Taomina S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.063.

L'an deux mil onze, le trois janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAOMINA S.A. SPF, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 71.063 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 788, du 22 octobre 1999. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et pour la dernière fois par un acte dressé pardevant le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2010, actuellement en cours de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Steve HOFFMANN et Monsieur Clément VILLAUME, les deux maîtres en droit et avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de capital à concurrence de 600.000,- EUR par annulation contre remboursement au nominal, de 60.000 actions d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, et au prorata des actionnaires;

2. Modification correspondante des dispositions de l'article 5, 1^{er} alinéa, des statuts;

3. Divers.

II. Que les 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, représentant l'entière du capital social de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction de capital à concurrence de 600.000,- EUR (six cent mille euros), afin de porter le capital de la Société de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) à 1.400.000,- EUR (un million quatre cent mille euros), et ce par annulation contre remboursement au nominal de 60.000 (soixante mille) actions. L'assemblée décide que ladite réduction de capital a lieu a prorata exact de tous les actionnaires, ce qui est accepté par un vote spécial.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier les dispositions de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 1.400.000,- EUR (un million quatre cent mille euros) représenté par 140.000 (cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, toutes entièrement libérées. ».

L'entièreté de l'ordre du jour ayant été traitée, et plus personne n'ayant demandé la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, L. Backes, S. Hoffmann, C. Villaume et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2011. LAC/2011/1818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007929/58.

(110008695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.291.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue au siège social de la société le 11 février 2011 que:

- L'Assemblée accepte la démission de M. Judicaël MOUNGUENGUY, né le 24 mai 1982, à Lambarene (Gabon), en qualité de gérant de la société, avec effet au 22 décembre 2010.

- L'Assemblée décide de nommer Me. Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg en qualité de gérant, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.a r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011025350/21.

(110030088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 158.535.

Par résolutions signées en date du 27 janvier 2011, les associés ont décidé de:

- nommer Charles Roemers, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A avec effet au 1^{er} février 2011 et pour une durée indéterminée

- nommer Jean-François Trapp, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A avec effet au 1^{er} février 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011026687/15.

(110032729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Fraco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Fraco S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.564.

L'an deux mille dix.

Le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FRACO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 11.564,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 décembre 1973, publié au Mémorial C numéro 34 du 21 février 1974,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 236 du 05 mars 2003.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (€ 247.893,52) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en FRACO S.A., SPF. Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de FRACO S.A., SPF.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FRACO S.A., SPF, de sorte que le premier alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de FRACO S.A., SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008337/79.

(110009250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Headstart Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 155.181.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du gérant unique en date du 31 janvier 2011, le gérant unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011025564/17.

(110031328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Vulpin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.236.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le trente novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur Victor MOROZOV, administrateur, demeurant à Ostrovityanova 43, Bte 1, flat 125, 136647 Moscou, Russie, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

Le prêtre mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandat est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme VULPIN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 101.236

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} juin 2004, publié au Mémorial C numéro 822 du 11 août 2004

dont le capital social est de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune,

- que son mandat décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandat reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandat reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fit et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008692/39.

(110009277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

IBC Ugod Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 140.467.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 23 février 2011 (i) que les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été remplacés par (a) ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (b)

BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (c) CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (ii) que le siège social a été transféré du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (iii) que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63115, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été remplacé par VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 23 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société IBC UGOD LUXEMBOURG S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 23 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société IBC UGOD LUXEMBOURG S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 23 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société IBC UGOD LUXEMBOURG S.A., société anonyme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011027488/37.

(110033387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

BEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.399.

— DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles «le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé du 27 décembre 2010 lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BEX S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143.399, a été constituée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 01 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 3027 du 27 décembre 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme BEX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000-(trente et un mille euros), représentés par 31 (trente et une) actions de valeur nominale EUR 1.000 (mille euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BEX S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1529. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d., Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008225/48.

(110009136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Spring 96 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.524.

—
Extrait rectificatif n° L 100158284

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011026761/35.

(110032907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Coelho & Monteiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 135, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 158.120.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le premier décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Madame Dulce Margarida COELHO MONTEIRO, indépendante, née à Ermesinde (Portugal) le 27 septembre 1973
demeurant à L-4620 Differdange, 135, rue Emile Mark

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

Coelho & Monteiro S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Differdange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Dulce Margarida COELHO MONTEIRO, prénommée, CENT PARTS SOCIALES 100

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100

Toutes les parts ont été libérées intégralement par l'apport d'un fonds de commerce d'un café situé au L-4620 Differdange, 135, rue Emile Mark, dont la liste est annexée au présent acte et évalué par la comparante à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-).

Ledit apport est à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I. Est nommé gérant de la société:

Madame Dulce Margarida COELHO MONTEIRO, prénommée,

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4620 Differdange, 135, rue Emile Mark

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Dulce Coelho Monteiro, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008248/73.

(110009255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

BRE/Nicolaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.233.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of November.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Copernic L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 9, East Loockerman Street, Dover, Kent County, Delaware, 19901, United States of America,

duly represented by Ms. Orane Mikolajayk, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on 2 November 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Nicolaus S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 77233, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 25 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 25, on 15 January 2001.

The sole shareholder of the Company takes the following resolution:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to appoint BRE/Management S.A., a société anonyme, duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 96323, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The shareholders grant the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the shareholders.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le huit novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Copernic L.P., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 9, East Lockerman Street, Dover, Kent County, Delaware, 19901, Etats-Unis, ici représentés par Mlle Orane Mikolajayk, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé données à New York, le 2 novembre 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de BRE/Nicolaus S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77233, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2000, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 25 le 15 janvier 2001.

L'associé unique de la Société prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer BRE/Management S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96323, à la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»):

L'associé unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux actionnaires, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Mikolajyk, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008239/104.

(110009265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.450.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue au siège social de la société le 11 février 2011 que:

- L'Assemblée accepte la démission de M. Judaïcël MOUNGUENGUY, né le 24 mai 1982, à Lambarene (Gabon), en qualité de gérant de la société, avec effet au 22 décembre 2010.

- L'Assemblée décide de nommer Me. Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg en qualité de gérant, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011025351/21.

(110030083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Pa.Fi. France, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.618.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 février 2011 à 10.00 heures au siège social de la Société, il a été décidé:

D'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Melle Elisiana PEDONE, employée résident professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

De pourvoir à son remplacement avec effet immédiat en appelant à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Andrea CASTALDO, employé résident professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011026712/20.

(110032743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Product Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.157.

—
Extrait de résolutions en date du 14 janvier 2011

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Georges Gredt, comptable, né le 12 août 1966 à Esch-sur-Alzette, domicilié professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

sont arrivés à leur terme en 2010, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert comptable, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011027633/29.

(110033389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Caliorne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.177.

—
L'an deux mille dix.

Le vingt-trois novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALIORNE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 74.177,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 350 du 17 mai 2000,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1086 du 03 juin 2006.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Silvia BRESCIA, employée privée, demeurant à Mondrange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT CINQUANTE (350) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (€ 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Brescia, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008255/59.

(11009256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

F.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.904.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles «le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé du 28 décembre 2010 lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme F.T HOLDING S.A., ayant son siège social à L1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61.904, a été constituée suivant acte reçu par Me Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 12 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 139 du 05 mars 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme F.T HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 340.000- (trois cent quarante mille euros), représentés par 340 (trois cent quarante) actions de valeur nominale à EUR 1.000 (mille euros),

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société F.T. HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1530. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d., Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008322/49.

(110009137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Neuilly (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 89.232.

—
EXTRAIT

En date du 17 février 2011, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «Rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 2 août 2010.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2011026689/15.

(110032887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Sofia I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.162.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.499.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,

M. Karl Heinz Horrer,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011025372/21.

(110030176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Luxanimation Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.894.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration de LUXANIMATION PARTICIPATION S.A. adoptées par voie circulaire en date du 8 février 2011 que le siège social de la société est transféré du 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 37A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 14 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011026658/13.

(110032765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Fincimec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.223.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINCIMEC GROUP S.A. qui s'est tenue en date du 16 février 2011

L'Assemblée Générale décide:

- de nommer Madame Loredana Gambini-Fumagalli, administrateur de sociétés, née le 20 juillet 1946 à Cesano Maderno, demeurant à Caracas (Venezuela), Res. Parque Arboleda, Apto 91C, Calle Arboleda, en qualité d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

- Madame Véronique Wauthier

- Monsieur Serge Tabery

- Monsieur Sergio Cattaneo

- Madame Loredana Gambini-Fumagalli.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011026834/20.

(110031274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.500.000,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.122.

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

A comparu:

Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société à responsabilité limitée dénommée CFSH Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142122 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, n° 2580 du 22 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, n° 340 du 16 février 2010,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance, prise en date du 14 septembre 2010, un extrait de ladite décision, après avoir été signé et paraphé par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élevait jusqu'au 14 septembre 2010 à dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,00) représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article 6 paragraphe 3, des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent millions d'Euros (EUR 100.000.000,00) représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales ayant toutes une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les paragraphes 4 à 8 de l'article 6 des statuts de la Société fixent les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par le conseil de gérance.

IV. Qu'aux termes des résolutions prises en date du 14 septembre 2010, le conseil de gérance a décidé d'augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé pour un montant de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00), afin de le porter de son montant actuel de dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,00) à dix millions cinq cent mille Euro (EUR 10.500.000,00) par l'émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, à savoir la Compagnie Financière Saint-Honoré, une société anonyme de droit français, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 784 337 610 et ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, qui les a libérées intégralement en valeur nominale totale de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions huit cent mille Euro (EUR 2.800.000,00).

La libération du capital nouvellement émis, d'une valeur nominale de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00), a été effectué par apport en nature consistant en la conversion partielle du solde du compte courant d'associé pour un montant de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00). Le solde dudit compte courant d'associé a été affecté au compte de prime d'émission.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions cinq cent mille Euro (EUR 10.500.000,00) représenté par dix millions cinq cent mille (10.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune».

English Version:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at ten million five hundred thousand Euro (EUR 10,500,000.00) represented by ten million five hundred thousand (10,500,000) shares of one Euro (EUR 1.00) each.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ trois mille Euros (EUR 3.000,00).

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire susmentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008269/61.

(110009261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Mirvador Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.039.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MIRVADOR INVESTORS S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143.039, a été constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 14 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2890 du 03 décembre 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme MIRVADOR INVESTORS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,00- (trente et un mille euros), représentés par 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominale,

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MIRVADOR INVESTORS S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1531. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008481/48.

(110009138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

IDE Investment Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.670.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 janvier 2011, statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2010 que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Magnus ÖHMAN, né le 12 avril 1949 à Helsingfors, Finlande, demeurant au 14 A fassninpolku, 02700 kauniainen, Finlande, Administrateur A

- Monsieur Rauno PAAJANEN, né le 08 août 1949 à Jyväskylä, Finlande, demeurant au 10A, Tulisuoinkuja, 00930 Helsinki, Finlande, Administrateur A.

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Administrateur B

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Administrateur B.

Est réélu, Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision SA., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011026847/25.

(110030731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.894.

—
L'an deux mille dix, le huit décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la minute.

A comparu

Ergon Capital Partners III S.A., une société anonyme constituée selon le droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 24 avenue Marnix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0453.689.388 (le «Souscripteur»),

représentée par Monsieur Massimo Longoni, conseil économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen à L-2526, Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 7 décembre 2010 (qui sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'actionnaire unique de «E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 38, Avenue de la Faïencerie à L-1510 et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B en cours d'immatriculation,

constituée le 10 novembre 2010 suivant acte reçu du notaire Jacques Delvaux, demeurant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire unique détient toutes les cent cinquante mille (150.000) actions ordinaires émises par la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de cent cinquante mille euros (150.000 €) à huit millions six cent soixante dix huit mille cinq cent soixante-douze euros (€ 8.678.572) par l'émission de huit millions cinq cent vingt huit mille cinq cent soixante-douze (8.528.572) actions ayant une valeur nominale de un euro (1 €) chacune (les «Nouvelles Actions») pour un prix total de souscription de huit millions cinq cent vingt huit mille cinq cent soixante-douze euros (€ 8.528.572), (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Actions par le Souscripteur et paiement intégral en numéraire du Prix de Souscription à la Société; allocation au capital social de la Société et modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société de la manière suivante:

5.1. «Le capital social souscrit est fixé à huit millions six cent soixante dix huit mille cinq cent soixante-douze euros (€ 8.678.572) représenté par huit millions six cent soixante dix huit mille cinq cent soixante-douze (8.678.572) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (1 €).»

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

L'actionnaire unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de cent cinquante mille euros (150.000 €) à huit millions six cent soixante dix huit mille cinq cent soixante-douze euros (€ 8.678.572) par l'émission des Nouvelles Actions contre le Prix de Souscription.

L'actionnaire unique de la Société, représenté comme susmentionné, a souscrit aux Nouvelles Actions et les a entièrement libérées par le paiement en numéraire d'un montant de huit millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent soixante-douze euros (€ 8.528.572).

La preuve de la souscription et du paiement en numéraire à la Société a été rapportée au notaire soussigné.

L'actionnaire unique de la Société a décidé d'allouer un montant de huit millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent soixante-douze euros (€ 8.528.572), au capital social de la Société.

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant, l'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société tel que reflété dans l'ordre du jour de sorte que l'article 5.1.- se lira dorénavant comme suit:

5.1. «Le capital social souscrit est fixé à huit millions six cent soixante dix huit mille cinq cent soixante-douze euros (€ 8.678.572) représenté par huit millions six cent soixante dix huit mille cinq cent soixante-douze (8.678.572) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (1 €).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à Euros 4.100.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 décembre 2010, LAC/2010/55962: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 January 2011.

Référence de publication: 2011008299/65.

(110009101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.923.700,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

Les soussignés,

Mr Timothy Curt, Gérant de Classe B

Mme Tara O'Neill, Gérante de Classe B

Mme Ute Bräuer, Gérante de Classe B

Mme Bénédicte Herlinvaux, Gérante de Classe A

Mr David Barker, Gérant de Classe A

Mme Danièle Arendt-Michels, Gérante de Classe A

représentant l'intégralité du conseil de gérance de la Société sus-désignée,

notifient par la présente au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg de prendre acte que les associés Stichting Even Investments (Sweet Equity) et Stichting Even Investments (Strip) ont transféré leur adresse à Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, Pays-Bas, et de procéder concomitamment à cette notification à la modification du registre de la Société.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Danièle Arendt-Michels

Gérante de Classe A

Référence de publication: 2011026932/23.

(110031709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Sofia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.162.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.500.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,

M. Karl Heinz Horrер,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011025373/21.

(110030185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Headstart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.993.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du gérant unique en date du 31 janvier 2011, le gérant unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011025565/17.

(110031329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Marowinia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.484.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

MAROWINIA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011026679/16.

(110032637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.875.

L'an deux mil dix, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

- Monsieur M. Massimo Longoni, demeurant à L-2526 Luxembourg, 10 rue Mathieu Schrobilgen, agissant comme représentant du conseil d'administration de Evong S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg 38 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

constituée par acte du notaire soussigné, en tant que société anonyme le 19 novembre 2010, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), conformément à une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société en date du 10 décembre 2010 (la «Résolution») et,

une décision du délégué du conseil d'administration de la Société du 10 décembre 2010 relative l'émission d'actions dans la limite du capital adoptée sur la base de la Résolution (la «Décision»), et une copie de la Décision, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5.2. des statuts de la Société dispose que:

«Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à soixante dix millions d'euros (€ 70.000.000) consistant en soixante dix millions (70.000.000) d'actions chacune ayant une valeur nominale de un euro (€1). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé. Le capital autorisé sera disponible notamment à l'occasion de la conversion d'obligations convertibles pouvant être émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir en relation avec les émissions d'actions prévues ci-dessus.

Une augmentation de capital intervenue dans les limites du capital autorisé sera constatée par un acte notarié à la demande du Conseil ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.»

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et selon la Décision la Société a émis cinq millions sept cent cinq mille trois cent cinquante-sept (5.705.357) actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un Euro chacune, pour un prix total de souscription de onze millions quatre cent dix mille sept cent quatorze (€ 11.410.714).

Un total de cinq millions sept cent cinq mille trois cent cinquante-sept Euro (€ 5.705.357) est alloué au capital social de la Société et cinq millions sept cent cinq mille trois cent cinquante-sept Euro (€ 5.705.357) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve de la souscription des nouvelles actions et du paiement à la Société de l'apport en numéraire au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède que le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de cinq millions sept cent quarante deux mille huit cent cinquante-sept Euro (€ 5,742,857) par l'émission de cinq millions sept cent cinq mille trois cent cinquante-sept Euro (€ 5.705.357) nouvelles actions de la Société. A la suite à cette augmentation de capital, l'article 5.1. des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé cinq millions sept cent quarante deux mille huit cent cinquante-sept Euro (€5,742,857) représenté par cinq millions sept cent quarante deux mille huit cent cinquante-sept (5,742,857) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (€1).»

Dépenses:

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à euros 5.000.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en français.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 décembre 2010, LAC/2010/56771: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 January 2011.

Référence de publication: 2011008305/60.

(110009242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Advanced Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern sarl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010 qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011026489/18.

(110032419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 23 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société SDV Luxembourg S.A. tenue le 23 décembre 2010, que:

L'assemblée a pris acte de la démission de:

- Monsieur DELVA Daniel;
- Monsieur MEISTER Alain.

De leur poste d'Administrateur au 1^{er} juin 2010.

L'assemblée a décidé de nommer en leur remplacement:

- Monsieur TOMBEUR Guy, né le 24 juin 1948 à Antwerpen (Belgique), demeurant St Amelbergalei, 30, B-2900 Schoten, comme Administrateur;
- Monsieur JANNIN Bertrand, né le 31 janvier 1964 à Montbard (France), demeurant rue Sedaine, 49, F-75011 Paris, comme Administrateur.

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats de:

- Monsieur DE SAINT Simon, en tant qu'Administrateur;
- Benoy Kartheiser Management S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2011026748/26.

(110032160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

La Tarasque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.106.

J&J Asset Securitisation S.A., associé unique de la Société, a cédé, le 18 février 2011, toutes ses 12,500 parts sociales de la Société à Mr Louis Gerardus MACHIELS, né à Hasselt (Belgique) le 17 janvier 1971, demeurant Pietelbeekstraat, 85, Hasselt (3500) Belgique qui est à compter de ce jour le nouvel associé unique de la Société.

Il a également été décidé de transférer le siège social de la Société de son siège actuel au 36 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le nouvel actionnaire a également décidé d'accepter la démission de Monsieur Jean Bastien PASQUINI de son mandat de gérant unique avec effet au 18 février 2011 et de se nommer gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Mr Louis Gerardus MACHIELS, né à Hasselt (Belgique) le 17 janvier 1971, demeurant Pietelbeekstraat, 85, Hasselt (3500) Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Tarasque Luxembourg SARL

Mr Jean Bastien PASQUINI

Référence de publication: 2011026855/20.

(110031346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Arelsa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Arelsa Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.127.

In the year two thousand and ten,

On the thirtieth day of December.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ARELSA HOLDING S.A.", with registered offices in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of the notary Maître Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, on 25 July 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 943 of 12 September 2003, modified by deed of the prenamed notary LECUIT, on 9 December 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 161 of 9 February 2004, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 95.127.

The meeting is opened with Mrs Candice DE BONI, private employee, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Natalia VENTURINI, private employee, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claire SABBATUCCI, private employee, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Change from a holding company to a "société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF)", change of the object of the company and subsequent modification of the article four of the company's articles of incorporation, which shall have the following wording:

“ **Art. 4.** The object of the company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

2. Change of the name of the company into "ARELSA SPF S.A." and subsequent modification of article one of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

" **Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of «ARELSA SPF S.A.»."

Then, after deliberation, the general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the holding company into a "société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF)" and to change the object of the company and to modify article four of the company's articles of incorporation, which shall have the following wording:

" **Art. 4.** The object of the company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

Second resolution:

The general meeting decides to change the name of the company into "ARELSA SPF S.A." and to amend article one of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

" **Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of «ARELSA SPF S.A.»."

Declaration:

The representative of the shareholders declares, in application of the Act of 12 November 2004, as subsequently amended, that his/her principals are the actual beneficiaries of the company that is the object of the present document, and certifies that the company does not and shall not take part in activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Act of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

Le trente décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "ARELSA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg,

en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 943 du 12 septembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire LECUIT en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 161 du 9 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 95.127.

L'assemblée est présidée par Madame Candice DE BONI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.-Transformation de la société holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF), modification de l'objet social et modification subséquente de l'article quatre des statuts de la société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe d'assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

2. Changement de la dénomination de la société en "ARELSA SPF S.A." et modification subséquente de l'article un des statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ARELSA SPF S.A.»."

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF), de modifier l'objet social, et de modifier subséquemment l'article quatre des statuts de la société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe d'assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en "ARELSA SPF S.A.", et de modifier subséquemment l'article un des statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ARELSA SPF S.A.»."

Déclaration:

Le représentant des actionnaires déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que ses mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. De Boni, N. Venturini, C. Sabbatucci, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 janvier 2011. Relation: LAC / 2011 / 917. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008173/172.

(11009208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Lafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 2010

1. La démission de Monsieur Ismaël HAJJAR avec effet au 5 mai 2010 est acceptée;
2. Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour copie conforme

LAFIN S.A.

S. BOULHAIS / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011026660/17.

(110032776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Lafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026661/10.

(110032777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Midelbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.283.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 janvier 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A. siège social au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
MIDELBE S.A.

Référence de publication: 2011026684/17.

(110032639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Inluxa Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.712.

Im Jahre zweitausendzehn,
den dritten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

fand die außerordentliche Generalversammlung (die „Versammlung“) der Gesellschaft „INLUXA GROUP S.A.“ (die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in rue Adolphe 6, L-1116 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, B 131.712),

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 17. September 2007, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 19. Oktober 2007 unter der Nummer 2359 und Seite 113192, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt auf Grund einer notariellen Urkunde, die durch den amtierenden Notar, am 12. November 2010, aufgenommen wurde und noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Nathalie GAUTIER, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, die zur Schriftführerin ernannt, Frau Audrey PERROUX, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Virginie MICHELS, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigebogen. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle zweiundzwanzigtausendsechshundert (22'600) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von zwei Millionen zweihundertsechzigtausend Euro (2'260'000.- EUR) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von dreihundertachtzigtausend Euro (380'000.- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen zweihundertsechzigtausend Euro (2'260'000.- EUR) eingeteilt in zweiundzwanzigtausendsechshundert (22'600) Aktien von je einem Nennwert von einhundert Euro (100.- EUR) auf denjenigen von zwei Millionen sechshundertvierzigtausend Euro (2'640'000.- EUR) eingeteilt zu werden in sechsundzwanzigtausendvierhundert (26'400) Aktien von einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von dreitausendachthundert (3'800) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100.- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile verbiefen wie die schon bereits bestehenden Aktien.

2) Zeichnung der neuen ausgegebenen Aktien durch den bestehenden Aktionär „PARTNER INVEST“, mit Sitz in Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, nach Feststellung dass die anderen gegenwärtigen Aktionäre rechtmäßig auf Ihr

bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet haben und Einzahlung voll in bar derselben neuen ausgegebenen Aktien durch den vorgezeichneten Aktionär „PARTNER INVEST“.

3) Abänderung von Artikel fünf, erster Absatz der Gesellschaftssatzung.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von dreihundertachtzigtausend Euro (380'000.- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen zweihundertsechzigtausend Euro (2'260'000.- EUR) eingeteilt in zweiundzwanzigtausendsechshundert (22'600) Aktien von je einem Nennwert von einhundert Euro (100.- EUR) auf diejenigen von zwei Millionen sechshundertvierzigtausend Euro (2'640'000.- EUR), eingeteilt in sechszwanzigtausendvierhundert (26'400) Aktien von einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, auf Grund dieser beschlossenen Kapitalerhöhung, dreitausendachthundert (3'800) neue zusätzliche Aktien, mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100.- EUR), auszugeben, die alle mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und ab dem Datum des Hauptversammlungsbeschlusses zu vorgeschlagener Kapitalerhöhung Anrecht auf Dividende gewähren.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt den nachbenannten Zeichner und Aktionär „PARTNER INVEST“, eine Gesellschaft die dem Recht von Gibraltar unterliegt, mit Sitz in Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, zur Zeichnung aller dreitausendachthundert (3'800) neuen soeben ausgegebenen Aktien, zuzulassen.

Vierter Beschluss

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann erklärt „PARTNER INVEST“, vorbenannt,

hier vertreten durch:

Frau Nathalie GAUTIER, vorgeannt,

auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht gegeben in Luxemburg am 8. November 2010,

welche Vollmacht, nachdem sie von der Vollmachtnehmerin und von allen Mitgliedern des Versammlungsbüros und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen,

die soeben durch die Gesellschaft neu ausgegebenen dreitausendachthundert (3'800) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR) zu zeichnen und dieselben vollständig und voll in bar einzuzahlen.

Der oben erwähnte Zeichner erklärt und alle, in dieser Versammlung Beteiligten erkennen an, dass jede dieser neuen Aktien zu ihrem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR) voll und ganz in bar eingezahlt wurde, so dass der Gesellschaft der Betrag von dreihundertachtzigtausend Euro (380'000.- EUR) zur freien Verfügung steht, so wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich anerkennt.

Daraufhin beschließt die Hauptversammlung, die genannten Zeichnungen und Zahlungen anzunehmen und dem vorbezeichneten Zeichner die neuen Aktien zuzuteilen und die Gültigkeit der Kapitalerhöhung zu bestätigen.

Fünfter Beschluss

Angesichts der oben aufgeführten Beschlüsse beschließt die Versammlung den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung durch den folgenden neuen ersten Absatz zu ersetzen:

Art. 5. „Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen sechshundertvierzigtausend Euro (2'640'000.- EUR) eingeteilt in sechszwanzigtausendvierhundert (26'400) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100.- EUR) pro Aktie.“

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka tausend sechs hundert Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. GAUTIER, A. PERROUX, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 08. Dezember 2010. Relation: EAC/2010/15406. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011008398/95.

(110009107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Keir Field S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.885.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

The company KEIR FIELD LIMITED, with registered office at 14/15, Mount Havelock, Douglas (Isle of Man) IMI 2QG, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, ("the proxyholder"), private employee, residing in Differdange, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed.

Such proxyholder, acting in that capacity, has requested the undersigned notary to state:

- That the mandator is the sole owner of all the issued shares of the private limited company ("société à responsabilité limitée") KEIR FIELD S. à r.l., with registered office at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 117.885,

incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated July 13th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1747 of September 19th, 2006,

that the Company's share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000,-) represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) SHARES with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100,-) each,

- that the mandator requested the dissolution of the company,
- that all the liabilities have been settled or duly provisioned;
- that as sole shareholder, the mandator takes over all the assets;
- that the mandator takes over all eventual liabilities, even if unknown at the time, and that he will act as liquidator if required;
- that the liquidation of the company can be considered as definitely closed;
- that discharge is granted to the managers,
- that the books, registers and documents of the company will be kept five years at the address of the registered office.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société KEIR FIELD LIMITED, établie et ayant son siège social à 14/15 Mount Havelock, Douglas (Isle of Man) IMI 2QG,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présente acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée KEIR FIELD S. à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 117.885, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro C 1747 du 19 septembre 2006,

au capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'associé unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux gérants;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011008417/76.

(110008994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Lampas Royal Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.779.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 17 février 2011 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS de son poste d'Administrateur a été acceptée.
2. Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur de la société en remplacement de Monsieur Bruno BEERNAERTS, démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026662/18.

(110032182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Med Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.155.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 17 février 2011 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS de son poste d'Administrateur et d'Administrateur délégué a été acceptée.
2. Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé Administrateur de la société en remplacement de Monsieur

Bruno BEERNAERTS, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

1. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué de la société en remplacement de Monsieur Bruno BEERNAERTS, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026682/22.

(110032183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Satumia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011026746/9.

(110032177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Carmel Capital II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 811.900,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.591.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 18 février 2011 que:

- Mademoiselle Lorna Davies a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 28 janvier 2011;
- Madame Anne Sheedy, fund reporting manager, née le 16 février 1971 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, a été nommée en remplacement de Mademoiselle Lorna Davies, avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Anne Sheedy, gérante;
4. M. John Loveridge, gérant; et
5. M. Stef Oostvogels, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011028024/25.

(110033469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Crystal Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.055.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011028029/10.

(110033733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.
